	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 septembre 2024</b>	<b>N° 2024-423</b>

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**


M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre  
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre  
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre  
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre  
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre  
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 26 septembre 2024</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction équipements et patrimoine de transports  <b>Service systèmes et patrimoine transport</b>	<b><i>N° 2024-423</i></b>

---

### Protocole transactionnel marché Tram 302 lot 1 - Décision - Autorisation

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par un marché n°113442U intitulé Tram 302 Lot 1, passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, notifié au titulaire le 7 novembre 2011, Bordeaux Métropole a confié au groupement conjoint Eiffage Rail (mandataire), Eiffage Travaux Publics Sud-Ouest et Eiffage TP Sud-Ouest, les travaux d'infrastructures des extensions des lignes B et C - Pessac et Bègles.

Le marché, d'une durée de 27 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation, a été souscrit pour un montant estimatif initial de **24 562 684,75€ HT**.

Il a fait l'objet de deux avenants :

- Avenant n°1 qui avait uniquement pour objet la modification des bases de révision du marché, sans incidence financière
- Avenant n°2 qui avait pour objet de prendre acte de l'ensemble des prestations supplémentaires demandées au titulaire qui a augmenté le montant estimatif initial, pour atteindre **25 712 585,22€ HT**.

Le marché a fait l'objet de réceptions partielles pour chaque extension de ligne à la fin de réalisation des travaux :

- Réception partielle des travaux de la voie ferrée extension Pessac à la date du 11 décembre 2014 avec réserves établi par Bordeaux Métropole le 2 avril 2015.
- Réception partielle des travaux de la voie ferrée extension Bègles à la date du 12 décembre 2014 avec réserves établi par Bordeaux Métropole le 2 avril 2015.
- Procès-verbal de Réception des travaux relatives à la levée des Réserves des réceptions partielles de la voie ferrée de Bègles et de Pessac établi le 18 avril 2016.

Le 10 juin 2016, le titulaire a transmis une proposition de décompte final d'un montant de **25 235 784,66€** accompagné d'une demande de rémunération complémentaire qui s'élève à la somme globale de **1 839 848,64€ HT**.

Par courrier de décembre 2017, Bordeaux Métropole a répondu à l'entreprise en évaluant son droit à rémunération complémentaire à **464 331,52€ HT**.

Mais les échanges qui se sont poursuivis notamment en décembre 2021 et jusqu'à juin 2024 ont permis de mettre en lumière de nouveaux éléments apportés par l'entreprise.

Le tableau ci-dessous retrace les différents échanges avec les montants en euro :

		PDF	Retour BM 2017	Retour Eiffage 2021	Retour BM 2024	Position ER 05/2024	Accord
I	Intempéries non prévisibles	62 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II	Reprise de solins	21 522,06	0,00	14 984,06	0,00	0,00	0,00
III	Reprise et réalisation de fourreaux par fonçage	11 729,03	0,00	11 729,03	0,00	0,00	0,00
IV	Raccordement	35 294,79	11 900,00	23 934,06	11 900,00	11 900,00	11 900,00
IV-1	Terre Neuve	16 918,63	11 900,00	11 900,00	11 900,00	11 900,00	11 900,00
IV-2	Bougnard	18 376,16	0,00	12 034,06	0,00	0,00	0,00
V	Câblage 240mm <sup>2</sup> et reprise injection sous trottoir	14 472,27	2 922,47	2 922,47	2 922,47	2 922,47	2 922,47
VI	Création de rainures	21 517,35	0,00	21 517,35	0,00	0,00	0,00
VII	Percements SLT	3 533,24	0,00€	3 533,24	0,00	0,00	0,00
VIII	Modification s plans et de tolérances	412 506,37	34 022,00	54 360,75	34 022,00	34 022,00	34 022,00
VIII-1	Arrosage	13 664,75	0,00	13 664,75	0,00	0,00	0,00
VIII-2	Compteur d'essieux	25 460,00	25 460,00	25 460,00	25 460,00	25 460,00	25 460,00
VIII-3	Boucles SLT	26 112,42	8 562,00	8 562,00	8 562,00	8 562,00	8 562,00
VIII-4	Modification de bordures	4 898,00	0,00	4 898,00	0,00	0,00	0,00
VIII-5	Sablage et façonnage bordures	3 552,00	0,00	1 776,00	0,00	0,00	0,00
VIII-6	Modification du type de pose	338 819,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IX	Reprise des existants	32 765,36	21 868,11	27 548,19	22 331,19	22 331,19	22 331,19
IX-1	Reprise bordures sous circulation	13 000,00	13 000,00	13 463,08	13 463,08	13 463,08	13 463,08
IX-2	Reprise des abords du GLO	8 868,11	8 868,11	8 868,11	8 868,11	8 868,11	8 868,11
IX-3	Cornières de l'OA 303	10 434,17	0,00	5 217,00	0,00	0,00	0,00
X	Augmentation du nombre de fronts	874 408,19	105 254,00	432 538,48	105 254,00	304 519,48	140 646,72
XI	Morcellement	350 000,00	288 364,88	288 364,88	288 364,88	288 364,88	288 364,88
Total		<b>1 839 848,66</b>	<b>464 331,46</b>	<b>881 432,51</b>	<b>464 794,54</b>	<b>664 060,02</b>	<b>500 187,26</b>

A ce montant de travaux supplémentaires, il convient d'adjointre des révisions de prix contractuellement prévues **13 004,87€ HT** et des intérêts moratoires, relatifs à cette rémunération complémentaire, d'un montant forfaitaire de **103 577,64€ nets de TVA**.

Le décompte général est annexé au protocole. Une fois accepté, il vaudra ainsi également

décompte général et définitif du marché.

Bordeaux Métropole et Eiffage Rail (mandataire), Eiffage Travaux Publics Sud-Ouest et Eiffage TP Sud-Ouest, renoncent par la suite à toute contestation ainsi qu'à toute action visant l'autre partie.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter par dérogation à la délibération métropolitaine n°224-118 en date du 15 mars 2024, les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la délibération n°2024-118 du 15 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Président,

**VU** les articles 2044 et suivants du Code Civil,

**VU** le marché n°113442U intitulé Tram 302 Lot 1 conclu avec le groupement composé des sociétés Eiffage Rail (mandataire), Eiffage Travaux Publics Sud-Ouest et Eiffage TP Sud-Ouest,

**VU** les échanges entre Bordeaux Métropole et la société Eiffage Rail représentant le groupement,

**VU** le projet de protocole transactionnel auquel est annexé le décompte général,

### **ENTENDU le rapport de présentation**

**CONSIDERANT QUE** la négociation arrêtée par le projet de protocole transactionnel auquel est annexé le décompte général est favorable aux intérêts de Bordeaux Métropole,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel auquel est annexé le décompte général avec le groupement composé des sociétés Eiffage Rail (mandataire), Eiffage Travaux Publics Sud-Ouest et Eiffage TP Sud-Ouest.

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente à signer le protocole transactionnel correspondant, ainsi que d'accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Une fois signé par toutes les parties, celui-ci deviendra ainsi décompte général et définitif du marché n°113442U intitulé Tram 302 Lot 1, relatif aux travaux d'infrastructures des extensions des lignes B et C -Pessac et Bègles.

**Article 3 :** d'imputer au budget annexe transport de l'exercice budgétaire en cours :

- sur le chapitre 23 article 2138 les dépenses liées aux travaux complémentaires du groupement,
- sur le chapitre 67, article 6711 les dépenses liées aux intérêts moratoires.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,  Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b>	